



SCOT DU BASSIN ANNÉCIEN

RAPPORT D'ACTIVITÉS

NOV. 2016

NOV. 2017



Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du bassin annécien

18, Chemin des Cloches
Annecy-le-Vieux
74 940 Annecy

04.50.27.80.77
accueil@scot-bassin-annecien.fr

ÉDITORIAL

L'année 2017 aura principalement été marquée par une recomposition administrative importante du territoire du SCoT du bassin annécien. La création de la communauté d'agglomération du Grand Annecy au 1er janvier 2017, par fusion de cinq EPCI, a en particulier bouleversé le paysage intercommunal du bassin de vie, entraînant par ricochet une extension du périmètre du SCoT aux 11 communes qui formaient alors la communauté de communes historique du Pays d'Alby.

Simultanément, deux grands projets de communes nouvelles se sont concrétisés (Annecy et Fillière), devenant immédiatement les deux communes les plus peuplées et les plus étendues du bassin de vie.

Ces évolutions imposent au syndicat mixte et aux élus qui le compose de se familiariser rapidement avec de nouveaux territoires et des équilibres territoriaux inédits qui dessineront, peut-être, de futurs enjeux pour le

SCoT en matière de logement, de déplacements, de limitation de la consommation de l'espace, de préservation des paysages et des milieux agricoles ou encore de développement économique.

Ce contexte un peu particulier ne doit pas occulter la nécessité de la mise en œuvre et du suivi du SCoT, approuvé le 26 février 2014, qui ont cette année encore constitué les deux missions majeures du syndicat mixte. Celui-ci a notamment poursuivi l'accompagnement des communes et des EPCI portant des projets de PLU communaux ou intercommunaux afin de veiller à l'intégration des orientations du SCoT dans les documents réglementaires locaux.

Après trois ans d'application du SCoT, de nombreuses communes sont encore loin d'avoir réorienté leur développement en phase avec les objectifs du PADD et du DOO du SCoT, ce qui demeure une priorité pour les prochains mois.

Antoine de MENTHON

Président du syndicat mixte du
SCoT du bassin annécien



SOMMAIRE

1 2017 : UN NOUVEAU
PERIMETRE POUR LE SCOT
PAGE 6

2 TRAVAUX REALISES SUR
L'ANNEE ECOULEE
PAGE 13

3 ETAT DES PROCEDURES
JURIDIQUES EN COURS
PAGE 15

4 AVIS RENDUS PAR LE
SYNDICAT MIXTE DU SCOT
PAGE 16

5 COMMUNICATION
DU SYNDICAT MIXTE
PAGE 18

6 ASPECTS BUDGETAIRES
ET COMPTABLES
PAGE 19

1

2017 : UN NOUVEAU PERIMETRE POUR LE SCOT

Créé le **1^{er} août 2005** par arrêté préfectoral sur le périmètre de six EPCI, puis modifié l'année suivante pour en intégrer un septième, le périmètre du SCoT du bassin annécien a connu une évolution majeure au printemps 2017.

Conséquence directe de l'adoption le 25 mars 2016 par le Préfet de la Haute-Savoie d'un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SCDI), en application de la Loi NOTRe du 7 août 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy a vu le jour le **1^{er} janvier 2017**.

Celle-ci est née de la fusion de cinq EPCI : la communauté de l'agglomération d'Annecy (C2A), la communauté de communes du Pays de Fillière (CCPF), la communauté de communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy (CCRGLA), la communauté de communes de la Tournette (CCT) et enfin la communauté de communes du Pays d'Alby (CCPA).

La communauté de communes du Pays d'Alby ne faisait alors pas partie du périmètre du SCoT du bassin annécien, et formait avec la communauté de communes du Canton de Rumilly (CCCR) le SCoT de l'Albanais, porté par le SIGAL.

L'arrêté préfectoral du **10 mars 2017** a entériné la modification des statuts du syndicat mixte du SCoT du bassin annécien, désormais composé de quatre EPCI :

- la CA du Grand Annecy
- la CC des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA)
- la CC de Fier et Usses (CCFU)
- la CC du Pays de Cruseilles (CCPC)

De fait, cette modification des statuts a entraîné une extension du périmètre du SCoT du bassin annécien, afin d'intégrer les 11 communes de l'ex-communauté de communes du Pays d'Alby.

En parallèle, la dynamique de fusions de communes s'est poursuivie sur le territoire du bassin annécien avec la création de deux communes nouvelles au **1^{er} janvier 2017**.

Il s'agit d'une part de la création de la commune nouvelle d'**Annecy**, regroupant les anciennes communes d'Annecy, Annecy-le-Vieux, Seynod, Meythet, Pringy et Cran-Gevrier ; d'autre part de celle de **Fillière** (nom temporaire), regroupant les anciennes communes de Thorens-Glières, Aviernoz, Evires, Les Ollières et Saint-Martin-Bellevue.

Adopté sur un périmètre de sept EPCI totalisant 63 communes, le SCoT du bassin annécien couvre désormais **quatre EPCI, soit 61 communes**.

Aujourd'hui, le territoire du SCoT du bassin annécien couvre près de **875 km²** (soit un cinquième de la superficie de la Haute-Savoie) et représente un bassin de vie de près de **250 000 habitants** (soit le tiers de la population haut-savoyarde).

248 712

La population totale du territoire (selon les populations légales de l'Insee au 1er janvier 2014)

1.96 %

La croissance démographique annuelle moyenne entre 2009 et 2014 du bassin annécien (Insee)

128 422

La population totale de la commune nouvelle d'Annecy (selon les populations légales de l'Insee au 1er janvier 2014), soit 59% de la population du SCoT. La seconde commune la plus importante du territoire est désormais Fillière, avec 9 153 habitants.

2000

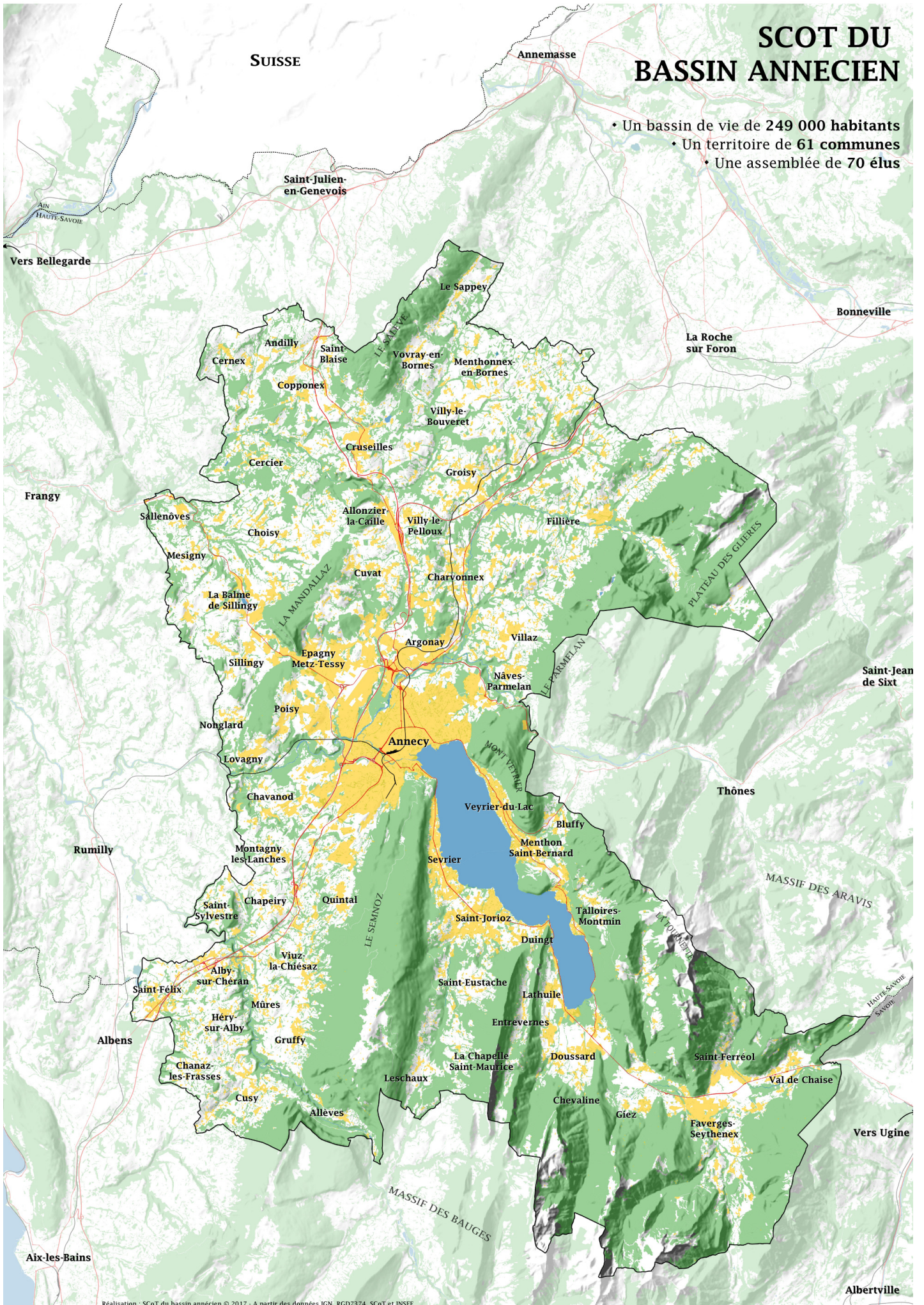
La différence d'altitude mesurée entre les Gorges du Fier à Lovagny (352 m) et le sommet de la Tournette (Talloires-Montmin) à 2 351 m.

20 %

La part du territoire située à une altitude supérieure à 1 000 mètres.

SCOT DU BASSIN ANNECIEN

- Un bassin de vie de 249 000 habitants
- Un territoire de 61 communes
- Une assemblée de 70 élus



L'adoption de nouveaux statuts et le renouvellement des instances élues

La création de la communauté d'agglomération du Grand Annecy au 1^{er} janvier 2017 a imposé une modification des statuts du syndicat mixte du SCoT du bassin annécien, en particulier en ce qui concerne la représentation de chacun des EPCI dans les instances élues du syndicat.

Approuvés lors du Comité Syndical du **27 décembre 2016**, puis approuvés par les conseils communautaires des quatre nouveaux EPCI du syndicat, ces nouveaux statuts sont entrés en vigueur par arrêté préfectoral du **10 mars 2017**.

Les quatre EPCI ont ainsi été invités à désigner leurs délégués titulaires et suppléants amenés à siéger au Comité Syndical.

Les élus ont été installés dans leurs fonctions à l'occasion de la séance du Comité Syndical du **20 mars 2017**.

Lors de cette séance, le Comité Syndical a procédé à l'élection du Président du syndicat mixte et à celle d'un nouveau Bureau.

Evolution des statuts du Comité Syndical

Statuts en vigueur jusqu'au 10 mars 2017

Communauté de l'agglomération d'Annecy (C2A)

7 communes

4 sièges

Communauté de communes du Pays de Fillière (CCPF)

5 communes

4 sièges

Communauté de communes de la

Rive Gauche du Lac d'Annecy (CCRGLA)

7 communes

4 sièges

Communauté de communes de la Tournette (CCT)

4 communes

4 sièges

Communauté de communes des Sources

du Lac d'Annecy (CCSLA)

7 communes

4 sièges

Communauté de communes Fier et Ussets (CCFU)

7 communes

4 sièges

Communauté de communes du Pays de Cruseilles
(CCPC)

13 communes

4 sièges

Total

7 EPCI (50 communes)

28 titulaires (autant de suppléants)

Statuts en vigueur depuis le 10 mars 2017

Communauté d'agglomération du Grand Annecy

34 communes (dont les 11 communes du Pays d'Alby)

20 sièges

Communauté de communes des Sources

du Lac d'Annecy

7 communes

5 sièges

Communauté de communes Fier et Ussets (CCFU)

7 communes

5 sièges

Communauté de communes du Pays de Cruseilles
(CCPC)

13 communes

5 sièges

Total

4 EPCI (61 communes)

35 titulaires (autant de suppléants)

Composition actuelle du Comité Syndical

	Titulaires	Suppléants attachés
CA Grand Annecy	M. Bernard ALLIGIER	M. Michel MOREL
	M. Alain BAUQUIS	M. David DUPASSIEUX
	Mme Marie-Agnès BOURMAULT	Mme Christiane LAYDEVANT
	Mme Stéphanie CHAPUS	M. Alain CHAPPAZ
	M. Henri CHAUMONTET	M. Bernard CLARY
	M. Antoine de MENTHON	M. Alain HAURAT
	M. Joël DUPERTHUY	M. Michel PONTAIS
	Mme Evelyne DURET	M. Jean FAVROT
	M. Marcel GIANNOTTY	Mme Catherine GURLIAT
	M. Jean-François GIMBERT	M. Philippe MACHEDA
	Mme Ségolène GUICHARD	M. Thierry GUIVET
	M. François LAVIGNE-DELVILLE	M. Serge PETIT
	Mme Karine LEROY	Mme Annick VIRIOT
	Mme Christina MALAPLATE	Mme Agnès PRIEUR-DREVON
	M. Jean-Claude MARTIN	M. Pierre FROELIG
	Mme Marie-Luce PERDRIX	M. Jacques ARCHINARD
	M. Marc ROLLIN	Mme Catherine BOUVIER
	M. André SAINT-MARCEL	M. Gérard PASTOR
Mme Laure TOWNLEY-BAZAILLE	M. Yvon BOSSON	
M. Didier VELASQUEZ	M. Kamel LAGGOUNE	
CC Sources du Lac d'Annecy (CCSLA)	M. Nicolas BLANCHARD	M. Hervé BOURNE
	M. Paul CARRIER	Mme Sylviane REY
	M. Jacky GUENAN	M. Ulrich GAGNERON
	M. Richard LESOT	M. Marc LLEDO
	Mme Michèle LUTZ	M. Jacques TRESALLET
CC du Pays de Cruseilles (CCPC)	M. Dominique BATONNET	M. Georges-Noël NICOLAS
	M. Jean-Michel COMBET	M. Xavier BRAND
	M. Bernard DESBIOLLES	M. Michel DE REYDET
	M. Gilles PECCI	M. Gérard LACROIX
	M. Jacques TISSOT	Mme Christine MEGEVAND
CC Fier et Ussets (CCFU)	M. Henri CARELLI	M. Michel FOURCY
	M. François DAVIET	M. Guy MORT
	Mme Fabienne DREME	Mme Marie-Joëlle BONNARD
	M. Bernard SEIGLE	M. Christophe GUITTON
	M. Marcel MUGNIER-POLLET	M. Yvan SONNERAT

Le Bureau se réunit sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, qui a été réélu Président du syndicat mixte du SCoT du bassin annécien lors de la séance du 20 mars 2017.

Evolution des statuts du Bureau

Statuts en vigueur jusqu'au 10 mars 2017	Statuts en vigueur depuis le 10 mars 2017
Communauté de l'agglomération d'Annecy (C2A) 3 sièges	Communauté d'agglomération du Grand Annecy 34 communes 6 sièges
Communauté de communes du Pays de Fillière (CCPF) 1 sièges	
Communauté de communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy (CCRGLA) 1 sièges	
Communauté de communes de la Tournette (CCT) 1 sièges	
Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) 1 sièges	Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy 1 sièges
Communauté de communes Fier et Ussets (CCFU) 1 sièges	Communauté de communes Fier et Ussets (CCFU) 1 sièges
Communauté de communes du Pays de Cruseilles (CCPC) 1 sièges	Communauté de communes du Pays de Cruseilles (CCPC) 1 sièges
Total 4 EPCI 9 titulaires (autant de suppléants)	Total 4 EPCI 9 titulaires (autant de suppléants)

* * *

Composition actuelle du Bureau

	Titulaires	Suppléants
CA Grand Annecy	M. Bernard ALLIGIER	Mme Stéphanie CHAPUS
	Mme Marie-Agnès BOURMAULT	M. Joël DUPERTHUY
	M. Henri CHAUMONTET	M. Marcel GIANNOTTY
	Mme Ségolène GUICHARD	M. Jean-François GIMBERT
	M. Marc ROLLIN	Mme Christina MALAPLATE
	Mme Laure TOWNLEY-BAZAILLE	M. André SAINT-MARCEL
CC Sources du Lac d'Annecy (CCSLA)	M. Paul CARRIER	Mme Michèle LUTZ
CC du Pays de Cruseilles (CCPC)	M. Jean-Michel COMBET	M. Gilles PECCI
CC Fier et Ussets (CCFU)	M. Henri CARELLI	M. François DAVIET

Le syndicat mixte du SCoT du bassin annécien fonctionne selon le principe de commissions spécifiques qui ont la charge de préparer les délibérations rendues par le Comité Syndical.

Conséquence directe du renouvellement des élus du Comité Syndical, la composition de toutes les commissions du syndicat mixte a également été renouvelée.

Il existe ainsi 7 commissions, affectées soit au fonctionnement même du syndicat, soit à des problématiques thématiques.

Commission thématiques	Commission Economie - Commerce
	Commission Agriculture - Environnement - Paysages
	Commission Transports - Déplacements
	Commission Population - Logement - Equipements - Services
Commissions liées au fonctionnement du syndicat mixte	Commission Documents d'Urbanisme
	Commission Finances
	Commission d'Appels d'Offres / Commission consultative des achats <i>(même composition)</i>

La composition actuelle des sept commissions du syndicat mixte est la suivante :

↳ **Commission d'appels d'offres / Commission Consultative des achats :**

Titulaires	Suppléants
Mme Laure TOWNLEY-BAZAILLE	Mme Stéphanie CHAPUS
M. Nicolas BLANCHARD	Mme Michèle LUTZ
M. Marcel GIANNOTTY	M. Jean-François GIMBERT
Mme Karine LEROY	M. Marc ROLLIN
Mme Fabienne DREME	M. Gilles PECCI

↳ **Commission Economie - Commerce :**

Vice-présidente déléguée : Mme Ségolène GUICHARD

Membres : Mme Ségolène GUICHARD, Mme Christiane LAYDEVANT, M. Thierry GUIVET, Mme Christina MALAPLATE, M. Michel PONTAIS, M. Bernard SEIGLE, M. François DAVIET, M. Jean-Michel COMBET, M. Nicolas BLANCHARD

↳ **Commission Transports - Déplacements :**

Vice-présidente déléguée : Mme Laure TOWNLEY-BAZAILLE

Membres : Mme Laure-TOWNLEY-BAZAILLE, M. Bernard CLARY, M. Bernard ALLIGIER, Mme Annick VIRIOT, M. Philippe MACHEDA, M. Jean-Claude MARTIN, M. Yvan SONNERAT, M. François DAVIET, Mme Michèle LUTZ

↳ **Commission Agriculture - Environnement - Paysage :**

Vice-président délégué à l'agriculture : M. Henri CHAUMONTET

Vice-président délégué à l'environnement et aux paysages : M. Marc ROLLIN

Membres : M. Henri CHAUMONTET, M. Marc ROLLIN, Mme Karine LEROY, Mme Marie-Luce PERDRIX, M. David DUPASSIEUX, M. Serge PETIT, M. Yvan SONNERAT, M. Jacky GUENAN

↳ **Commission Population - Logement - Equipements - Services :**

Vice-président délégué : M. Henri CARELLI

Membres : M. Henri CARELLI, M. Jean-Claude MARTIN, M. François LAVIGNE-DELVILLE, M. Dominique BATONNET, M. Richard LESOT

↳ **Commission Finances :**

Vice-président délégué : M. Bernard ALLIGIER

Membres : M. Bernard ALLIGIER, Mme Fabienne DREME, Mme Michèle LUTZ

↳ **Commission Documents d'urbanisme :**

Vice-président délégué : M. Paul CARRIER

Membres : M. Paul CARRIER, M. Henri CHAUMONTET, M. André SAINT-MARCEL, Mme Stéphanie CHAPUS, Mme Marie-Agnès BOURMAULT, M. Didier VELASQUEZ, Mme Evelyne DURET, M. Marcel GIANNOTTY, M. Joël DUPERTHUY, M. Henri CARELLI, M. Jacques TISSOT.

Contrairement aux autres commissions qui ne se réunissent que pour préparer les avis rendus sur des questions très spécifiques, la commission *Documents d'urbanisme* se réunit dès que le syndicat mixte est amené à rendre un avis sur une procédure d'élaboration, de révision ou de modification d'un document d'urbanisme (POS, PLU, PLUi) ou un document de politique sectorielle (PLH, PDU). Cette commission veille à la bonne déclinaison, dans les documents de planification

locaux, des orientations du SCoT dans un principe de compatibilité. Elle propose un avis technique en vue de la réunion du Comité Syndical suivant.

En fonction des dossiers transmis au syndicat mixte, la commission documents d'urbanisme peut inviter toute commune ou tout EPCI compétent à venir présenter les grandes lignes de son projet, en amont de l'arrêt de la procédure engagée.

* * *

Etat du personnel du syndicat mixte :

Au 31 octobre 2017, l'équipe technique du syndicat mixte compte trois salariés :

- M. Matthias PERRET, Chef de projet SCoT
- M. Emmanuel MOURY, Chargé de mission
- Mme Carole JEAN-BART, Responsable de la gestion administrative et budgétaire

2

TRAVAUX RÉALISÉS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

Les travaux du syndicat mixte, depuis l'approbation du SCoT le 26 février 2014, constituent pour l'essentiel en la **mise en œuvre** et au **suivi du SCoT**.

Premièrement, la mise en œuvre du SCoT se fait principalement par le biais des avis rendus sur les documents d'urbanisme et de politiques sectorielles. Cela fait l'objet d'une section dédiée dans ce rapport d'activités (chapitre 4).

Deuxièmement, la mission de suivi du SCoT du bassin annécien, quant à elle, a véritablement débuté au printemps 2015, à l'issue d'un appel d'offre remporté par le groupement ASADAC-MDP/Ecostratégie, pour un montant de 218 100 € TTC. Cette mission est découpée en deux tranches : une **tranche ferme** portant sur les années 2015, 2016 et 2017, ainsi qu'une **tranche conditionnelle** portant sur les années 2018, 2019 et 2020.

Le Code de l'Urbanisme impose au syndicat mixte, dans les termes de l'article L. 143-28, que « *six ans au plus après la délibération portant approbation du SCOT, l'établissement public procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. (...) A défaut d'une telle délibération, le SCOT est caduc* ».

Plutôt que d'attendre 2020 pour dresser le bilan des effets du SCoT sur le territoire, le syndicat mixte a préféré bâtir un **Observatoire de suivi** dès l'approbation du SCoT, afin d'avoir une connaissance à la fois précise et la plus actualisée possible des effets de la mise en œuvre du SCoT.

L'année 2015, année de lancement de la mission, a été consacrée à la préparation des indicateurs à suivre. En se

basant sur les indicateurs proposés dans le second volet du Rapport de Présentation du SCoT, le Comité Syndical a décidé de retenir **58 indicateurs de suivi**, couvrant à peu près tous les champs d'exercice du SCoT.

Chacun de ces indicateurs est encadré par une définition méthodologique, une source de données, le rendu attendu de son exploitation, une analyse des limites de l'indicateur, sa fréquence de mise à jour et enfin le lien éventuel à tisser avec d'autres indicateurs. Pour rappel, un document de cadrage détaillant cette méthodologie complète a été approuvé le 15 décembre 2015 par le Comité Syndical.

L'année 2016 a ainsi été la première année d'analyse concrète des indicateurs composant l'Observatoire de suivi. Au regard de leur importance pour le SCoT ou en raison de la disponibilité de la donnée, il a été convenu que certains indicateurs seraient étudiés chaque année, alors que d'autres seulement tous les deux ans. Véritable point de départ du suivi, l'année 2016 a été l'occasion d'analyser la totalité des indicateurs.

Il est attiré l'attention du lecteur sur le fait qu'un décalage est très fréquent entre le moment où une donnée est collectée, et le moment où celle-ci est rendue publique. Par exemple, l'Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES) Auvergne Rhône-Alpes publie ses données avec un décalage de 3 ans (en 2016 ont ainsi été publiés les chiffres relevés lors de l'année 2013, soit encore antérieurs au SCoT).

Les premiers travaux d'analyse des indicateurs réalisés au cours de l'année 2016 ont donc permis essentiellement de mettre à jour le diagnostic du SCoT, et de **consolider un « état 0 »** des données clés du territoire. Très peu d'indicateurs bénéficient à ce jour de données postérieures à l'approbation du SCoT. C'est pourquoi **toute tentative d'analyse des effets du SCoT du bassin annécien sur le territoire s'avère encore largement prématurée.**

En 2016, plusieurs réunions ont été consacrées à la mission de suivi, dans l'objectif d'associer au mieux les élus du SCoT, en particulier les élus du Bureau et les membres des commissions thématiques.

Les travaux réalisés lors de l'année 2016 ont fait l'objet d'un « **rapport annuel de suivi 2016** », compilant toutes les données à retenir sur l'ensemble des indicateurs étudiés, et d'une « **synthèse stratégique** », document à portée plus politique, directement calqué sur l'architecture du DOO. Cette synthèse résume ainsi les principales tendances observées en s'arrêtant sur les chiffres clés à retenir, et les met en parallèle avec les objectifs du SCoT. Ces deux documents ont été approuvés par le Comité Syndical le 7 décembre 2016.

Rappel des réunions organisées sur la mission de suivi du SCoT lors de l'année 2016 :

16 mars 2016

Réunion conjointe du Bureau et des commissions thématiques pour lancer la phase opérationnelle du suivi.

Mai-Juin 2016

Réunion successive des 4 commissions

17 octobre 2016

Seconde phase de réunion des commissions, deux par deux afin de croiser davantage les problématiques

16 novembre 2016

Bureau de prévalidation du rapport de suivi et de sa synthèse stratégique

7 décembre 2016

Approbation du rapport du suivi et de la synthèse stratégique par le Comité Syndical

* * *

Depuis le printemps 2017, le même travail d'analyse des dernières données disponibles sur les indicateurs retenus est effectué.

L'actualisation d'un certain nombre de données permet d'observer de brefs débuts de tendances sur plusieurs problématiques. Cependant, il existe encore un certain nombre d'indicateurs pour lesquels les données ne constituent encore qu'une consolidation de l'état 0, et pour lesquelles il faudra encore patienter pour bénéficier de chiffres récents.

Il convient de s'attarder sur les conséquences de l'extension de périmètre en 2017 (cf. section précédente) sur la mission de suivi du SCoT. Les modalités d'exercice de la mission de suivi sont inchangées, celle-ci ne concerne donc toujours que le périmètre d'approbation du SCoT du bassin annécien le 26 février 2014.

Cependant, il est apparu que les quatre fusions de communes constatées au 1^{er} janvier 2016 puis les deux autres constatées au 1^{er} janvier 2017 vont quelque peu complexifier le suivi d'un certain nombre d'indicateurs. En effet, plusieurs sources de données ont d'ores et déjà entériné ces fusions, rendant impossible une analyse plus détaillée sur les anciens périmètres communaux. La difficulté se concentre pour l'heure sur les fusions de communes de rangs différents dans l'armature urbaine du DOO.

Réunions organisées ou programmées sur la mission de suivi du SCoT lors de l'année 2017 :

20 et 22 juin 2017

Réunion des commissions thématiques (deux par deux)

Octobre/Novembre 2017

Réunion programmée des quatre commissions thématiques

Novembre 2017

Bureau prévisionnel de prévalidation du rapport de suivi 2017 et de sa synthèse stratégique

Décembre 2017

Comité Syndical prévisionnel de validation du rapport du suivi et de la synthèse stratégique

3

ÉTAT DES PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS A L'ENCONTRE DU SCOT

Le SCoT du bassin annécien a été approuvé par le Comité Syndical le 26 février 2014, et est devenu exécutoire le **13 mai 2014**, à l'issue des modalités de publicité prévues par la loi française et de sa transmission au Préfet de la Haute-Savoie.

Il est rappelé que le SCoT du bassin annécien a fait l'objet de **quatre recours gracieux**, déposés au cours du délai de deux mois après l'approbation du SCoT, conformément à la législation. Une décision expresse de rejet a été formulée à l'ensemble des requérants le 23 juin 2014.

Le syndicat mixte a enregistré le 1^{er} septembre 2014 **deux recours contentieux**, formulés d'une part par l'association *pour la Protection de la Puya*, d'autre part par l'association *Les Amis de la Terre en Haute-Savoie*.

Ces deux recours, non suspensifs, ont été jugés en première instance au Tribunal Administratif de Grenoble, qui a rendu son jugement le **26 novembre 2015**. Le jugement, qui rejette les deux recours, a été publié sur la site internet du syndicat mixte du SCoT du bassin annécien.

Seule l'association *Les Amis de la Terre en Haute-Savoie* a interjeté appel. Le syndicat mixte a de nouveau confié la défense de ses intérêts au cabinet d'avocats Racine, qui l'accompagne depuis le début des procédures. **Le jugement de la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Lyon n'a, à ce jour, pas encore été prononcé.**

L'association *pour la Protection de la Puya* n'a pas interjeté appel à l'issue du délai qui lui était imparti. **Cette procédure est donc close.**

4

AVIS RENDUS PAR LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

Le cadre d'intervention du syndicat mixte du SCoT du bassin annécien

Au titre de l'article L.132-9 du Code de l'Urbanisme, les établissements publics porteurs d'un Schéma de Cohérence Territoriale sont amenés à se prononcer pour avis sur les projets d'élaboration et de révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Le Comité Syndical a décidé, par délibération du 15 mars 2011, de se prononcer également sur les dossiers de modification et de révision simplifiée des Plans d'Occupation des Sols (POS) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Il n'y a aujourd'hui plus aucun POS en vigueur sur le territoire historique du SCoT, en application des dispositions législatives successives sur la caducité des POS (aucune dérogation à cette caducité n'est observée sur le territoire). C'est pourquoi les avis rendus par le Comité Syndical ne concernent désormais plus que des PLU ou des PLU intercommunaux (PLUi).

Par ailleurs, au titre des articles L.142-4 et L.142-5 du Code de l'Urbanisme, l'établissement public porteur du SCoT est amené à se prononcer, pour autorisation, sur les projets d'ouverture à l'urbanisation dans le cadre des procédures d'élaboration, de révision ou de modification des POS et PLU sur le territoire du SCoT, et dans certains cas pour les communes périphériques non couvertes par un SCoT. Il est rappelé que depuis l'approbation du SCoT du bassin annécien, cette procédure dite de « *dérogation pour ouverture à l'urbanisation au titre de l'Article L.142-4 du Code de l'Urbanisme* », n'a plus lieu d'être.

Enfin, au titre de l'article R.302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le syndicat du SCoT est invité à se prononcer sur les projets de Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) concernant son territoire.

Avis rendus entre le 1^{er} novembre 2016 et le 31 octobre 2017

Le Comité Syndical du SCoT s'est réuni à six fois au cours de l'année écoulée afin de rendre des avis sur des procédures d'élaboration, de révision ou de modification de documents locaux d'urbanisme.

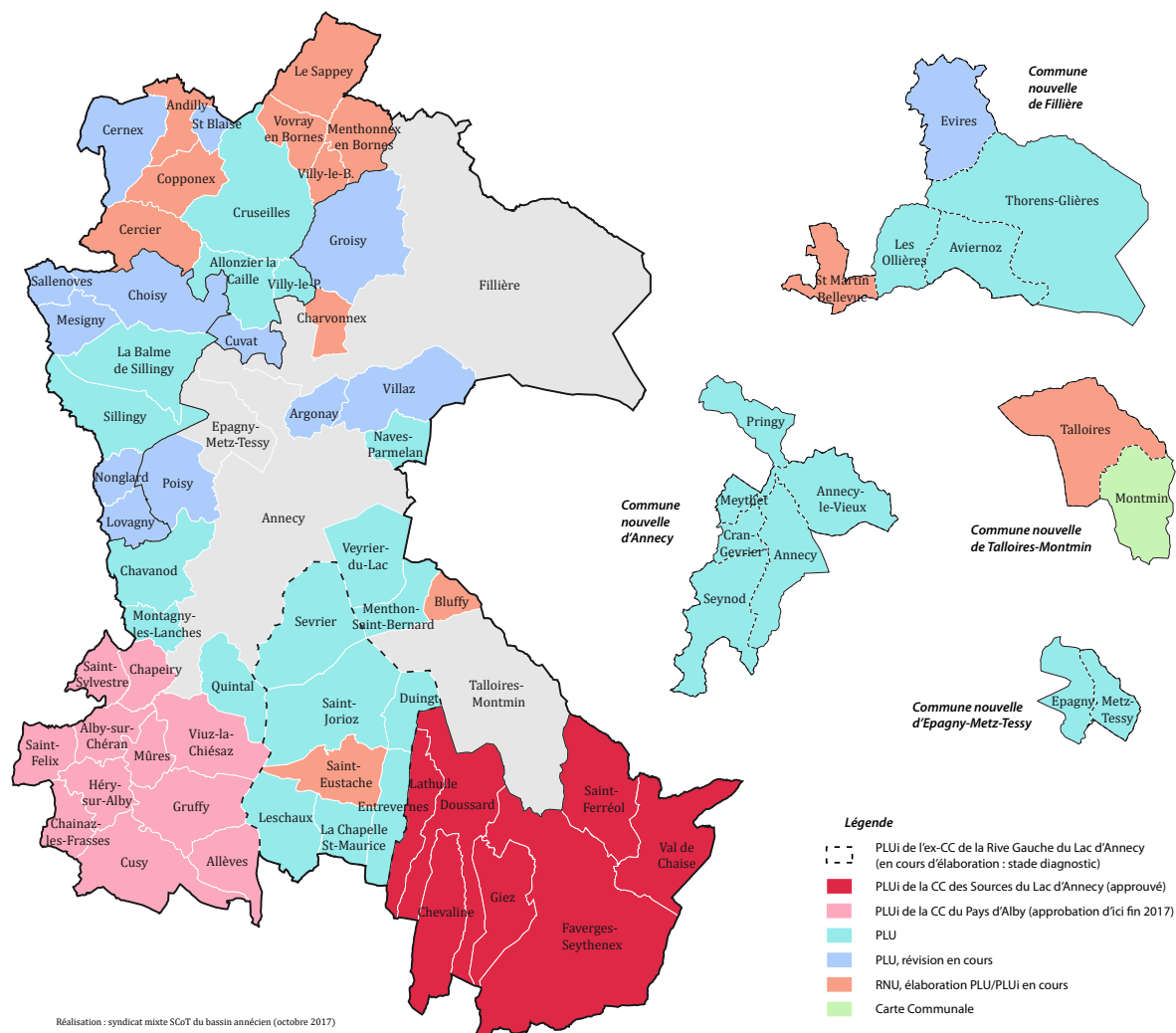
Il a ainsi rendu au total 15 avis :

- 12 avis favorables
- 2 avis réservés
- 1 avis défavorable

Liste des avis rendus par le syndicat mixte entre le 1^{er} novembre 2016 et le 31 octobre 2017 :

Type de procédure	Procédure	Date de la délibération pour avis
Modification simplifiée de PLUi	Modification simplifiée n°1 du PLUi de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA)	22 juin 2017
Elaboration/Révision de PLU et révision générale de POS en PLU	Révision générale du PLU de SAINT-MARTIN-BELLEVUE	9 novembre 2016
	Révision générale du PLU de METZ-TESSY	9 novembre 2016
	Révision générale du PLU de CHARVONNEX	7 décembre 2016
	Elaboration du PLU des OLLIERES	20 mars 2017
	Révision du POS valant élaboration du PLU de CHAVANOD	20 mars 2017
	Révision du POS valant élaboration du PLU de NAVES-PARMELAN	20 mars 2017
	Révision du POS valant élaboration du PLU de VEYRIER-DU-LAC	20 mars 2017
Modification de PLU	Modification n°2 du PLU de CRAN-GEVRIER	9 novembre 2016
	Modification n°1 du PLU d'ENTREVERNES	27 avril 2017
	Modification n°1 du PLU de LA BALME DE SILLINGY	22 septembre 2017
	Modification n°1 du PLU de THORENS-GLIERES	22 septembre 2017
Modification simplifiée de PLU	Modification simplifiée n°5 du PLU de POISY	9 novembre 2016
	Modification simplifiée n°1 du PLU d'EPAGNY	27 avril 2017
	Modification simplifiée n°1 du PLU d'ALLONZIER-LA-CAILLE	22 septembre 2017

Etat des documents d'urbanisme locaux au 7 décembre 2017 :



5

COMMUNICATION DU SYNDICAT MIXTE

Site internet

Le syndicat mixte dispose d'un site internet depuis juillet 2008, disponible à l'adresse suivante :

<http://www.scot-bassin-annecien.fr>

Le site est actualisé aussi souvent que possible et permet de télécharger l'intégralité du SCoT approuvé.

Les compte-rendus sommaires des réunions du Comité Syndical sont disponibles à la consultation publique. Les comptes-rendus intégraux des réunions de Comité Syndical, de Bureau et de toutes les Commissions sont accessibles pour les élus du SCoT dans l'espace réservé prévu à cet effet.

* * *

Information aux élus

Aucune lettre d'information spécifique aux élus municipaux et communautaires n'a été réalisée sur l'année écoulée.

Le renouvellement des délégués au SCoT au printemps 2017 du fait de l'extension du périmètre du SCoT rend nécessaire une communication auprès des élus siégeant au Comité Syndical pour la première fois.

Plus largement, le syndicat réfléchit à la manière de faire découvrir le territoire du Pays d'Alby aux élus du périmètre historique, et réciproquement de faire connaître le territoire du grand bassin annécien aux nouveaux élus originaires du Pays d'Alby.

6

ASPECTS BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES

Les documents ci-après présentent le **Compte Administratif 2016**, arrêté par délibération n°2017-03-18 du Comité Syndical du 20 mars 2017 et le **Budget Primitif 2016**.

Compte administratif 2016

Les documents pages suivantes présentent le Compte Administratif 2016, arrêté par délibération du 20 mars 2017.

Globalement, la réalisation de l'exercice 2016 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de **250 668.62 €**.

Concernant les investissements, les dépenses ont été de 91 249.14 €, et les recettes de 142 430.38 €.

L'exécution du budget primitif 2016 dégage un besoin de financement d'un montant de 50 668.62 €.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA
DE COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN

Séance du 20 mars 2017

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette



DELIBERATION N° 2017-03-17

APPROBATION
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le vingt mars deux mille dix-sept, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le treize mars deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil à la Mairie de Poisy, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Marie-Agnès BOURMAULT, Stéphanie CHAPUS, Evelyne DURET, Ségolène GUICHARD, Karine LEROY, Christina MALAPLATE, Laure TOWNLEY-BAZAILLE - MM. Antoine de MENTHON, Joël DUPERTHUY, Marc ROLLIN, Bernard ALLIGIER (arrivé à 17h20), Henri CHAUMONTET (arrivé à 18h00)

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : MM. Marcel GIANNOTTY, Jean-François GIMBERT, André SAINT MARCEL et Didier VELASQUEZ

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Catherine GURLIAT suppléante de M. GIANNOTTY, titulaire absent.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Henri CARELLI et Bernard SEIGLE

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : MM. François DAVIET et Marcel MUGNIER-POLLET

Procurations : Mme Fabienne DREME donne pouvoir à M. Henri CARELLI

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Paul CARRIER, Jacky GUENAN et Richard LESOT

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme Michèle LUTZ et M. Nicolas BLANCHARD

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : MM. Dominique BATONNET, Bernard DESBIOLLES et Jacques TISSOT

Délégués titulaires absents : MM. Jean-Michel COMBET et Gilles PECCI

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

Étaient également présent(e)s à la séance, avec voix non délibérative :

- M. Yvon BOSSON suppléant de Mme Laure TOWNLEY-BAZAILLE titulaire présente,
- M. Alain HAURAT suppléant de M. Antoine de MENTHON titulaire présent,
- M. Bernard CLARY suppléant de M. Henri CHAUMONTET titulaire présent arrivé à 18h00.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président, présente au Comité Syndical le compte administratif 2016 du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

A - Fonctionnement

DEPENSES	Chap/Art	BP 2016	CA 2016
Frais de fonctionnement généraux	Chap 011	127 000.00	47 692.58
Charges de personnel et assimilés	Chap 012	145 950.00	87 890.88
Indemnités et frais élus	Chap 65	15 300.00	13 444.54
Dotations aux amortissements	Chap 042	84 492.31	84 492.31
Virement à la section d'investissement	Chap 023	81 924.97	0.00
Dépenses imprévues	Chap 022	20 000.00	0.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		474 667.28	233 520.31

RECETTES	Chap/Art	BP 2016	CA 2016
Dotation générale de décentralisation	Art 746	0.00	0.00
Participations groupements et collectivités	Art 7475/74751	204 426.00	204 426.00
Produits divers de gestion courante	Chap 75	9 211.00	12 412.23
Subv transférées au résultat	Art 777	26 076.00	26 076.00
Excédent de fonctionnement n-1 reporté	Chap 002	234 954.28	234 954.28
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		474 667.28	477 868.51

L'exécution du budget de fonctionnement appelle les remarques suivantes :

- 1) L'exécution du budget 2016 dégage un résultat de fonctionnement de 250 668.62€ avant virement à la section d'investissement.

B – Investissement

RECETTES	Chap/Art	BP 2016	CA 2016
Subvention région	Art 1312	-	-
Subvention FEDER	Art 1317	-	-
Excédent de fonctionnement capitalisé	Art 1068	37 684.97	37 684.97
FCTVA	Art 10222	8 000.00	20 253.00
Amortissements	Chap 040	84 492.31	84 492.31
Prélèvement sur dépenses de fonctionnement	Chap 21	81 924.97	-
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			142 430.28

DEPENSES	Chap/Art	BP 2016	CA 2016
Déficit d'invnt N-1 reporté		37 684.97	-
Reprise de subventions	Chap 040	26 076.00	26 076.00
Frais d'études urbanisme	Chap 20	143 341.28	56 406.12
Matériel de bureau et info	Cpte 21/ Art 2183	5 000.00	8 767.02
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		212 102.25	91 249.14

L'exécution du budget d'investissement en dépenses appelle la remarque suivante :

1) L'exécution du budget primitif 2016 dégage un excédent d'un montant de 51 181.14€.

Monsieur Henri CARELLI, 1^{ER} Vice-président, est désigné pour inviter les membres du Comité à reconnaître la sincérité et approuver le compte administratif 2016, Monsieur le Président quitte la salle.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

(Monsieur le Président ne prenant pas part au vote),

- **RECONNAIT**, à **21 voix POUR** la sincérité des comptes au titre de l'exercice 2016.
- **APPROUVE**, à **21 voix POUR** le compte administratif 2016 tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré à Poisy, le 20 mars 2017.

Le Président,

Antoine de MENTHON

Devenue exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture le.....
et de la publication du

Le Président,

Antoine de MENTHON



Budget 2017

Le budget primitif 2017, voté le 20 mars 2017, se présente de la façon suivante (TTC) :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

DÉPENSES	Chap/Art	BP 2017
Frais de fonctionnement généraux	Chap 011	128 000.00
Charges de personnel et assimilés	Chap 012	143 590.00
Indemnités et frais élus	Chap 65	17 200.00
Dotations aux amortissements	Chap 042	95 855.58
Virement à la section d'investissement	Chap 023	51 353.58
Dépenses imprévues	Chap 022	00.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		436 000.00 €

RECETTES	Chap/Art	BP 2017
Participations groupements et collectivités	Art 74751	204 426.00
Produits divers de gestion courante	Chap 75	5 000.00
Annulation de mandats	Art 773	500.00
Subventions transférées au résultat	Art 777	26 074.00
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	Chap 002	200 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		436 000.00 €

* * *

Dépenses et recettes d'investissement :

DEPENSES	Chap/Art	BP 2017
Déficit d'investissement N-1 reporté	-	-
Reprise de subventions	Chap 040	26 274.00
Frais d'études urbanisme	Chap 20	222 984.91
Matériel de bureau et info	Cpt21/ Art 2183	6 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		255 058.91 €

RECETTES	Chap/Art	BP 2017
Subvention région	Art 1312	-
Subvention FEDER	Art 1317	-
Solde d'exécution reporté (excédent)	Art 1	51 181.14
Excédent de fonctionnement capitalisé	Chap 1068	50 668.62
FCTVA	Art 10222	6 000.00
Amortissements	Chap 040	95 855.57
Prélèvement sur dépenses de fonctionnement	Chap 21	51 353.58
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		255 058.91 €

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des réunions du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2016

RÉUNION		DATE
		9 novembre 2016
		7 décembre 2016
		27 décembre 2016
	Comité Syndical	20 mars 2017
		27 avril 2017
		22 juin 2017
		22 septembre 2017
		16 novembre 2016
		30 novembre 2016
	Bureau	7 décembre 2016
		19 décembre 2016
		11 mai 2017
		18 octobre 2017
		30 novembre 2016
		9 mars 2017
	Commission Documents d'Urbanisme	18 avril 2017
		13 juin 2017
		30 août 2017
	Commission Transports - Déplacements	17 octobre 2016
		22 juin 2017
Mission de mise en œuvre et de suivi du SCoT	Commission Economie - Commerce	17 octobre 2016
		20 juin 2017
	Commission Agriculture - Environnement - Paysages	17 octobre 2016
		22 juin 2017
	Commission Population - Logement - Equipement - Services	17 octobre 2016
		20 juin 2017
Autre réunion	Commission Transports - Déplacements	22 mai 2017

A noter que ne figurent pas dans ce tableau les nombreuses réunions concernant l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme auxquelles le syndicat mixte a participé dans les communes concernées.

Par ailleurs, le syndicat mixte a pris part à des réunions ou des rencontres organisées par d'autres structures publiques ou des partenaires.


Le syndicat mixte a ainsi participé à une rencontre organisée le 13 septembre 2017 par Asters sur l'Etude Paysagère du Lac d'Annecy, réalisée dans le cadre du Projet Grands Lacs Alpains (Programme Opérationnel Interrégional du Massif des Alpes).

Annexe 2 : Liste des sigles et des acronymes

ALUR (Loi)	Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014
BP	Budget Primitif
CA	Compte Administratif
C2A	Communauté de l'Agglomération d'Annecy
CCFU	Communauté de Communes Fier et Usses
CCPA	Communauté de Communes du Pays d'Alby
CCPC	Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
CCPFa	Communauté de Communes du Pays de Faverges
CCPFi	Communauté de Communes du Pays de Fillière
CCRGLA	Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy
CCSLA	Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (ex-CCPFa)
CCT	Communauté de Communes de la Tournette
DAC	Document d'Aménagement Commercial
DUL	Document d'urbanisme local (abréviation de langage)
ENE (Loi)	Loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2)
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FCTVA	Fonds de Compensation TVA
FEDER	Fonds Européen de Développement Economique et Régional
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
PLH	Programme Local de l'Habitat
POS	Plan d'Occupation des Sols
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
ZACOM	Zone d'Aménagement Commercial

**Photographies : syndicat mixte du SCoT du bassin annécien
Tous droits réservés, reproduction interdite**

Quatrième de couverture : photographie prise à Saint-Eustache



**Syndicat mixte du
SCoT du bassin annecien**

Octobre 2017

Contact

18 Chemin des Cloches
Anney-le-Vieux
74940 ANNECY

Tel : 04.50.27.80.77 / Fax : 04.50.23.54.96
www.scot-bassin-annecien.fr
accueil@scot-bassin-annecien.fr